

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 février 2025

Chikungunya à La Réunion : semaine du 10 au 16 février 2025

Près de 700 cas détectés

Du 10 au 16 février, La Réunion a enregistré 695 nouveaux cas de chikungunya, marquant une intensification notable de l'épidémie*.

Répartition cartographiée des cas de chikungunya

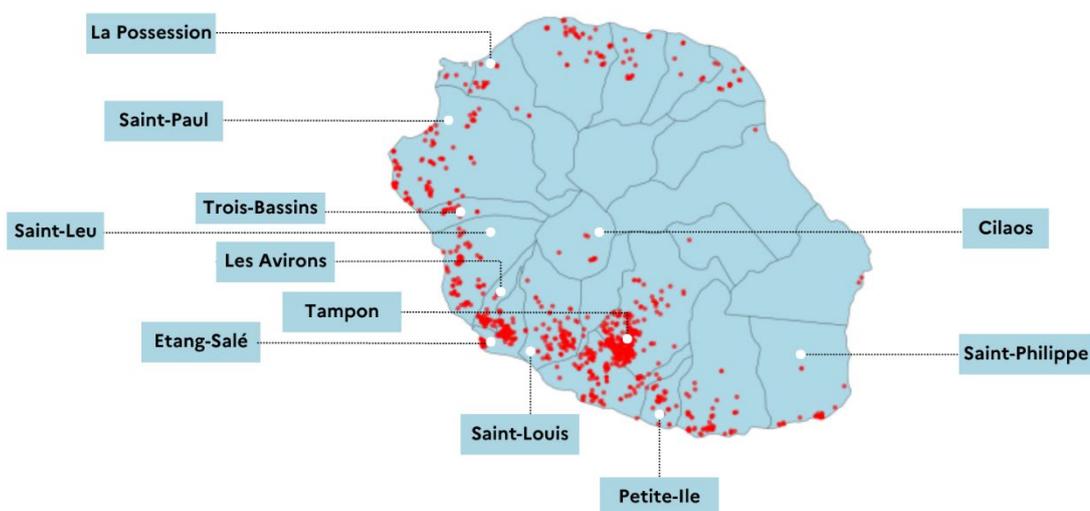
Depuis août 2024

→ 1773 cas ont été signalés

Depuis le début de l'année

→ 1631 cas

→ 13 hospitalisations ont été déclarés



Les communes du Tampon et de l'Etang-Salé restent les plus touchées, avec respectivement 437 et 241 cas signalés depuis le début de l'année. Une très forte progression est notée **au Tampon** qui affiche une augmentation de + de 87% du nombre de ses cas.

Cependant, l'épidémie se propage et le nombre de cas progresse fortement dans les communes voisines telles que **Les Aviron, Petite-Ile, Saint-Philippe** et **Saint-Louis**, mais aussi dans l'ouest de l'île à **La Possession, Saint-Leu, Saint-Paul, et Trois-Bassins**, où la circulation du virus devient plus marquée. Même la ville de **Cilaos** n'échappe pas à cette dispersion, avec 7 cas récemment détectés.

*Entre l'apparition des symptômes, la consultation médicale, l'analyse biologique et la transmission des résultats à l'ARS, le nombre de nouveaux cas est consolidé tous les 15 jours.

Lutte anti-vectorielle : renforcement des actions sur le terrain

L'ARS programme une intervention (actions de lutte et prévention) dans la commune concernée dès réception d'un signalement de chikungunya par un médecin ou un laboratoire d'analyse médicale.

140 agents de l'ARS interviennent quotidiennement sur le terrain pour des interventions de démoustication. Près de 450 visites de maisons sont actuellement réalisées par jour.

Depuis janvier 2025

- 740 périmètres ont bénéficié d'une intervention
- 13 743 maisons visitées
- 3 649 gîtes larvaires ont été éliminés
- 7 097 traitements ont été réalisés

Objectifs de ces interventions :

- Faire baisser rapidement le nombre de moustiques tigres dans les zones où des cas sont détectés
- Encourager la population à se protéger des piqûres de moustiques.
- Identifier des cas secondaires et prévenir l'apparition de nouveaux foyers.

Rappel des bons gestes :

- **Éliminer l'eau stagnante où les moustiques peuvent pondre leurs œufs** (nids à moustiques)
Coupelles, petits objets, pneus... Réalisé régulièrement, cela permet de diminuer la densité de moustiques autour de chez soi et ainsi de réduire le risque de transmission du virus.
 - **Se protéger des piqûres de moustiques**
Les répulsifs et les moustiquaires sont les moyens les plus efficaces de se protéger. Peuvent aussi être utilisés : diffuseurs ou vêtements couvrants.
 - **Consulter son médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs articulaires et/ou musculaires, nausées/vomissements, conjonctivite...
Cela permet d'établir un diagnostic rapide et de s'assurer d'une prise en charge adaptée pour limiter les formes graves de la maladie.
- Pour les personnes qui ont contracté la maladie**, il est important de continuer à se protéger tant que les symptômes persistent, pour éviter de transmettre le virus.



[Téléchargez le flyer d'information et partagez le.](#)

Pour toutes informations utiles, rendez-vous sur [le site internet de l'ARS.](#)